

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MAIRIE

A envoyer au plus tard 15 jours avant la manifestation

A remettre à l'adjoint en charge des associations (Léon BONBOIS)
ou à l'accompagnatrice de la vie associative (Stéphanie BARBE)

Association :

Type de manifestation :

Dates et heure:

Nombre de personnes :

Personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Objet de la demande :

- ◆ Travaux administratifs
- ◆ Travaux techniques
- ◆ Prêt de matériel
- ◆ Transport
- ◆ Réserve de salle(s)
- ◆ Réserve de terrain(s)
- ◆ Autres, précisez :

Détail de l'opération :

Liste du matériel

Rappel :

La commune peut, sous réserve d'acceptation par la mairie, mettre à disposition des associations, organisatrices de manifestations, du personnel des services techniques pour renforcer les équipes de bénévoles et aider à la mise en place ou au démontage des installations. Pour toute demande d'intervention des services techniques, la mobilisation d'un minimum de bénévoles, proportionnel à la manifestation, est obligatoire. Merci de compléter les informations ci-dessous :

Avant la manifestation :

Date d'intervention souhaitée (*) :

Nombre de bénévoles mobilisés :

Après la manifestation :

Date d'intervention souhaitée (*) :

Nombre de bénévoles mobilisés :

(*) l'intervention se fera obligatoirement pendant les heures ouvrables

Demande d'ouverture débit de boissons : Oui ◆ Non ◆

Horaires : Lieu :

Bourg des comptes le/...../..... **Nom et Signature du Président :**

RESERVE MAIRIE

Attribution :

- ◆ Vie associative (Stéphanie BARBE)
- ◆ Services techniques (Thierry BRULE)
- ◆ Responsable des salles (J.J. ROCHEFORT)
- ◆ Réserve des salles (Secrétariat)

REPONSE

Décision :

- ◆ Acceptation
- ◆ Refus
- ◆ Observation

Signature de l'adjoint

RESERVE AUX SERVICES TECHNIQUES

Nombre d'agents mis à disposition :

Matériel utilisé :

Nombre d'heures agents :

Nombre d'heures matériel :

Coût en personnel : (22,47 €/heure*)

Coût en matériel (25.53 €/heure*)

* montant au 01/09/2012